

# AVIONS MARCEL DASSAULT - BREGUET AVIATION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 501.412.000 FRANCS

RECOMMANDÉ



VAUCRESSON, le 18 Décembre 1980

Monsieur le Président de la Commission  
de Recours Gracieux  
U R S S A F de PARIS  
47, avenue Simon Bolivar

75950 PARIS CEDEX 19

DIRECTION GÉNÉRALE

27, rue du Professeur Victor Pauchet

B. P. 32

92420 VAUCRESSON

Tél. : (1) 970-75-21

Télex : BREVAU 600755

OBJET : Redressement suite à contrôle

N° INTERNE DE CLASSEMENT 00033

PR/CRé  
N°1859

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous contestons le redressement effectué à l'issue du contrôle de nos déclarations des années 1976 à 1979, relatif à l'inclusion dans l'assiette des cotisations du montant de la participation aux frais de repas attribuée par le Comité d'Entreprise aux salariés de l'Etablissement et qui, pour des facilités aisées à comprendre, étaient versées en même temps que la paie par notre intermédiaire.

Les représentants au Comité d'Etablissement nous ayant demandé cette facilité, il nous a paru difficile, sinon impossible, de refuser pour éviter de créer des tensions au sein de notre entreprise ainsi qu'une perturbation possible pendant les heures de travail.

Mais nous attirons votre attention sur le fait que, ni la décision d'attribution, ni son montant, ne dépendent en aucune façon de la direction de notre Entreprise. En effet, seuls les élus au Comité d'Etablissement ont pouvoir sur l'affectation des sommes versées par notre entreprise au titre de la subvention au Comité d'Etablissement; même le président qui est en général le Directeur de l'usine, ou son représentant, ne peut qu'émettre un avis et participer au vote mais n'a en aucune façon un droit de veto.

Nous considérons donc que ces sommes ne peuvent en aucun cas être taxées entre nos mains et vous demandons donc, si elles sont taxables, de bien vouloir établir votre redressement directement au nom de l'organisme dispensateur c'est-à-dire le Comité d'Etablissement qui en a décidé le versement et le montant et non à la Société qui n'a fait que subir.

Nous tenant à votre disposition pour vous donner toute précision supplémentaire sur ce sujet, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

AVIONS MARCEL DASSAULT - BREGUET AVIATION  
Société Anonyme  
Le Président Directeur Général

B.C. VALLIERES